

**Travaux de rénovation et de réhabilitation
des parcs et domaines
Crédit cadre annuel 2012**

Préavis N°2011/56

Lausanne, le 19 octobre 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'300'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2012.

2. Préambule

Le présent crédit-cadre repose sur les principes retenus lors de l'établissement des précédents. Il permet plus de souplesse dans la planification des travaux d'entretien des revêtements, constructions, équipement et végétation.

Selon les règles en vigueur, une grande partie des locaux du service des parcs et domaines doivent être mis en conformité. Dans le cadre de ce préavis, il a été défini de réaménager en priorité les locaux de travail et d'installer des extracteurs de fumée pour le garage d'entretien du matériel roulant et une ventilation pour le local de peinture. D'autre part et afin de répondre aux normes fixées par l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, art. 12 et 17, il est prévu de continuer la réfection des vestiaires, des installations sanitaires et douches.

3. Situation du crédit cadre 2010 au 26 septembre 2011

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Envisagé	fr.	70'000.--	(prises d'eau, plantation d'arbres d'avenue, Sébeillon, Placette Rue de Sébeillon – Rue de Genève, Cimetière Sallaz, Av. Beaulieu et divers)	
Engagé	fr.	69'000.--		
Payé	fr.	41'019.71		
Montant final estimé				fr. 69'000.--

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé	fr.	750'000.--	(Réfection magasin de Montoie, revêtement bitumineux Parc de Provence, écoulement Fontaine de Brillancourt, Cheminement Vallombreuse, escaliers Promenade Schnetzler, Promenade J.J. Mercier, Mur J.J. Mercier, campagne de taconnage, revêtement Colline de Montriond , réfection Orangerie de Mon-Repos, réfection mur Av. Vuillemin)).	
Engagé	fr.	781'000.--		
Payé	fr.	475'944.22		
Montant final estimé				fr. 781'000.--

III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux

Envisagé	fr.	380'000.--	(Locaux stockage toxiques, mise en conformité matériel de sécurité, formation arboristes, mise en conformité systèmes de ventilation atelier).	
Engagé	fr.	350'000.--		
Payé	fr.	71'146.90		
Montant final estimé				fr. 350'000.--

IV) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences. Riant-Mont, Bois-Gentil, Jetée d'Oches espace skateurs, place St-Marc et divers travaux de sécurité.

Envisagé	fr.	300'000.--		
Engagé	fr.	300'000.--		
Payé	fr.	279'692.16		
Montant final estimé				fr. <u>300'000.--</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 1'500'000.--)

fr. 1'500'000.--

4. Situation du crédit cadre 2011 au 26 septembre 2011

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Envisagé fr. 65'000.-- (prises d'eau, plantation d'arbres d'avenue, ch. de la Vuillette, route d'Oron).

Engagé fr. 64'000.--

Payé fr. 16'485.90

Montant final estimé fr. 64'000.--

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé fr. 545'000.-- (Réfection parc Sallaz, revêtement bitumineux, réfection passerelle de la vallée de la Jeunesse, revêtement parc Valency, travaux paysagers av. Mont-d'Or, réfection chaussée établissement horticole)

Engagé fr. 485'000.--

Payé fr. 13'545.40

Montant final estimé fr. 510'000.--

III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux

Envisagé fr. 645'000.-- (Réfection mur Pavillon Mon-Repos, Ligne de vie, fosse à déchets Vidy, réfection mur de soutènement à Ouchy, étanchéité local Maladière).

Engagé fr. 297'000.--

Payé fr. 30'958.15

Montant final estimé fr. 681'000.--

IV) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences. Montétan, Signal de Sauvabelin, En Loumenet, place St-Marc et divers travaux de sécurité.

Envisagé fr. 245'000.--

Engagé fr. 245'000.--

Payé fr. 19'839.10

Montant final estimé fr. 245'000.--

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 1'500'000.--)

fr. 1'500'000.-

5. Interventions envisagées en 2012

5.1 Travaux envisagés

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

<i>I. <u>Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public</u></i>		<i>fr. 110'000.--</i>
– Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.		
– Plantation d'arbres à divers endroits		
– Réfection réseau d'eau place de Milan		
 <i>II. <u>Travaux de réfection de parcs et de promenades</u></i>		 <i>fr. 290'000.--</i>
– Création zones de grillades	fr. 40'000.--	
– Réfection fontaine parc Olympique	fr. 150'000.--	
– Réfection des chemins parc de Valency	fr. 100'000.--	
 <i>III. <u>Sécurité et entretien bâtiments et locaux</u></i>		 <i>fr. 700'000.--</i>
- Mise en conformité des disconnecteurs	fr. 40'000.--	
- Réfection mur St-Maur	fr. 50'000.--	
- Réfection locaux SPADOM et mise en conformité	fr. 290'000.--	
- Réaménagement réfectoire EH	fr. 90'000.--	
- Mise en conformité avec installation ventilation garage et vestiaires EH	fr. 100'000.--	
- Ligne de vie 2 ^{ème} phase	fr. 30'000.--	
- Plan de fermeture locaux	fr. 50'000.--	
- Aménagement refuge Fontaine des Meules	fr. 50'000.--	
 <i>IV. <u>Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements</u></i>		 <i>fr. 200'000.--</i>
Amélioration et adaptation des places de jeux (Sallaz, Pierrefleur, jardin du Théâtre, St-Martin, Vieux Bourg, Brouette, place de Milan)		
Total		<u>fr. 1'300'000.--</u>

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2012 à 2015 pour un montant de 1'300'000 francs.

6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 3.25 % et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à fr. 285'900.--.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad'hoc (n° 45/2002¹).

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/56 de la Municipalité du 19 octobre 2011

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'300'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2012,
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

¹ BCC 2003/1 p. 450 à 463